## DEPARTEMENT DES VOSGES

## **VILLE DE RAON L'ETAPE**

## EXTRAIT DU

ARRONDISSEMENT

DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en

Présents à la séance : 27

exercice: 29

Séance du 03 JUIN 2014 A 20 H 15

L'An Deux Mil Quatorze, le 03 JUIN 2014 A 20 H 15

Extrait affiché le :

04 Juin 2014

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoit, Maire.

5<sup>ème</sup> séance 2014.

<u>Présents</u>: M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoints, Mme BOULANGER Annie, Mme LAVAL Christiane, M. PIERRON Joël, Mme

**Objet**: 1ère subvention à l'Office Municipal de la Jeunesse.

Mme BOULANGER Annie, Mme LAVAL Christiane, M. PIERRON Joël, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, M. TARDIEU François, M. CHARDIN, Denis, Mme PANO-WENTZEL Marylène, M. ROMARY Fabrice, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. DEMENGE Abel,

M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIERE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier Conseillers Municipaux.

N° 81/2014

Absentes excusées ayant donné pouvoir :

Mme FLICKER Gisèle à Mme MICHEL Irène Mme ANDRÉ Sophie à M. CHARDIN Denis

Secrétaire de séance : M. DEMENGE Abel.

Monsieur Stéphane SCHMIDLIN, Adjoint délégué, expose au Conseil Municipal le projet d'Office Municipal de la Jeunesse.

Pour l'aider à démarrer, il fait savoir qu'une subvention de 6 000 €

apparaît nécessaire.

Monsieur PIERRAT-LABOLLE trouve cette somme excessive et suggère qu'elle soit moindre.

Après cette discussion,

Le Conseil Municipal décide, par 27 voix et 1 abstention, celle de Monsieur PIERRAT-LABOLLE, Monsieur SCHMIDLIN ne participant pas au vote,

De voter cette subvention de démarrage de 6 000 € au nouvel Office

Municipal de la Jeunesse.

La dépense interviendra sur l'article 6574, fonction 422 du budget

communal 2014

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, Le Maire,